

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE au Concours national de praticien des établissements publics de santé

Pour plus d'informations se référer à l'arrêté d'ouverture du concours ou à l'arrêté du 29 juin 2007 ou à la FAQ, disponibles sur le site du CNG

TYPE 1

DOSSIER ADMINISTRATIF

Sur papier

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- La photocopie lisible de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour ;
- La photocopie du diplôme, certificat ou autre titre autorisant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ;
- La photocopie du diplôme ou certificat ou autre titre permettant l'exercice de la spécialité d'inscription ;
- La copie du document attestant de l'inscription auprès de l'ordre national des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, mentionnant la date de la première inscription ;
- Les pièces justificatives attestant des fonctions exercées dans une administration, un EPS, ou un organisme à but non lucratif, mentionnant la nature des fonctions exercées, les périodes ainsi que les quotités de travail.

DOSSIER TECHNIQUE

Numérisé (PDF) sur clé USB

- Un sous dossier « Titres et travaux » : concerne les diplômes, titres et travaux scientifiques ;
- Un sous dossier « Services rendus » : concerne l'activité professionnelle depuis l'inscription à l'ordre ;

Nota bene :

- * Tout élément mentionné dans le dossier technique doit être accompagné de pièces justificatives, numérotées et récapitulées dans une liste incluse dans chaque sous-dossier.
- * Le dossier technique constitue l'une des deux épreuves prévues, il est établi sous votre responsabilité.
- * Aucun complément de dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

TYPE 2

DOSSIER ADMINISTRATIF

Sur papier

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- Photocopie lisible de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour ;
- La photocopie du diplôme, certificat ou autre titre autorisant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ;
- La photocopie du diplôme ou certificat ou autre titre permettant l'exercice de la spécialité d'inscription ;
- La copie du document attestant de l'inscription auprès de l'ordre national des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, mentionnant la date de la première inscription ;

DOSSIER TECHNIQUE

Numérisé (PDF) sur clé USB

- Un sous dossier « Titres et travaux » : concerne les diplômes, titres et travaux scientifiques
- Un sous dossier « Services rendus » : concerne l'activité professionnelle depuis l'inscription à l'ordre

Nota bene :

- * Tout élément mentionné dans le dossier technique doit être accompagné de pièces justificatives, numérotées et récapitulées dans une liste incluse dans chaque sous-dossier.
- * Le dossier technique constitue l'une des deux épreuves prévues, il est établi sous votre responsabilité.
- * Aucun complément de dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par courrier recommandé avec AC au siège de l'ARS de votre lieu de résidence

DOSSIER TECHNIQUE

Sous-dossier TITRES ET TRAVAUX



NomPrénomnuméroRPPSTT.pdf

1

2

Sous-dossier SERVICES RENDUS



NomPrénomnuméroRPPSSR.pdf

3



1

Le titre du fichier est composé du nom, du prénom, du numéro RPPS du candidat et des initiales du sous-dossier correspondant.
Exemple : le sous-dossier titres et travaux du Dr Agnès Thaisie aura pour titre :

ThaisieAgnèsXXXXXXXXXXTT.pdf

2

Seul le dossier technique est transmis au jury : veillez à y placer toutes les pièces justificatives, même celles figurant dans le dossier administratif papier.

3

Vérifiez bien le contenu de votre clé avant envoi.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Sur papier

Nota bene :

- Le numéro RPPS doit obligatoirement être renseigné.
- Ce dossier n'est jamais transmis au jury.

RAR

Agence régionale de Santé de

Inscription concours PH

XXXXX



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière